



Renouvellement de la carte de sejour 4 eme fois

Par **rouvellat**, le **09/05/2009** à **21:04**

Bonjour, je suis mariée mais nous ne vivons plus ensemble et actuellement j'ai une fille avec mon nouveau compagnon français.(ma fille porte le nom de mon compagnon actuel)
Puis je demander une carte de sejour grace a mon enfant meme en n'etant pas divorcer de mon mari officiel ?

Merci de votre compréhension, j'attend votre reponse dans les plus bref délais.

Par **anais16**, le **09/05/2009** à **21:10**

Bonjour,

tout dépend si votre fille est française. Si c'est le cas, et si vous pouvez prouver que votre fille est à votre charge, alors vous pouvez prétendre à un titre de séjour vie privée et familiale "parent d'enfant français".

C'est un titre de séjour délivré de plein droit, quelque soit votre situation sentimentale.